

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COMPETENCES COMPTABLES ET BUDGETAIRES**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**  
DOMAINE : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

**CODE : 71 12 04 U 32 D2**

**CODE DU DOMAINE D'ENSEIGNEMENT : 702**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 07 juin 2016,**

## COMPETENCES COMPTABLES ET BUDGETAIRES

### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

#### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

##### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

##### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir une connaissance dynamique des principes généraux de la comptabilité ;
- ◆ d'élaborer un budget relatif à l'organisation d'un événement.

#### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

##### 2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

##### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

#### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*à partir de l'analyse de documents comptables et budgétaires,*

- ◆ d'identifier et d'extraire des éléments essentiels des documents comptables (bilan, compte de résultats, factures ... ) ;
- ◆ d'élaborer le budget d'un événement et argumenter les options choisies.

**Pour la détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de cohérence de la démarche,
- ◆ le niveau de qualité de l'argumentation,
- ◆ le niveau de précision dans l'emploi de la terminologie comptable de base.

#### **4. PROGRAMME**

*A partir de l'analyse de documents comptables et budgétaires,*

l'étudiant sera capable

- ◆ de mobiliser les connaissances, les méthodes et les techniques pour :
  - ◆ s'approprier et utiliser la terminologie comptable de base ;
  - ◆ dégager les principaux éléments significatifs d'un bilan et d'un compte de résultats ;
  - ◆ identifier et contrôler dans les pièces opérationnelles (devis, bons de commande, factures,...) les informations nécessaires à l'élaboration et au suivi d'un budget ;
- ◆ d'élaborer le budget d'un évènement et argumenter les options choisies.

#### **5. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant.

#### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

#### **7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

<b>7.1. Dénomination du cours</b>	Classement	Code U	Nombre de périodes
Eléments de comptabilité	CT	B	24
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	6
Total des périodes			<b>30</b>